

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 01 février 2021

Date de la convocation du Comité syndical : 25 janvier 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt et un, le premier février à quatorze heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

Etaient présents : Mmes Claire HUGUES, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM. Jean Bernard FERRER, Gaetan LEUTE, Bernard MORILLEAU, Luc NORMAND, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, MM. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER, Yannick MOREZ, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA MM. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Serge HEGRON, Yannick FETIVEAU de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mmes, Pascale BRIAND Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, MM. Jean-Michel BRARD, Jacques PRIEUR, Claude CAUDAL, Pierre MARTIN, Jacky DROUET, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Annie BRIEND, Florie LESAGE, Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à M. CHARBONNIER), Sylvie GAUTREAU (pouvoir à M. Y MOREZ), Monique LOUE, Noëlle MELLERIN, MM. Jean-Pierre AUDELIN, Roch CHERAUD, Hervé GENTES, Alain COUTRET, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Manuella PELLETIER SORIN MM. Jean-Marie BRUNETEAU, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, MM. Stephan BEAUGE, Emmanuel GUILLET, Christophe LEGLAND (pouvoir à Y. FETIVEAU), Jean-Jacques MIRALLIE, de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

XXXXXXXX

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE MUTUALISEE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

Action prioritaire des PCAET des EPCI du Pays de Retz arrêtés fin 2019 et début 2020, une étude de faisabilité portant sur le modèle de plateforme territoriale de la rénovation énergétique le plus adapté à mettre en place dans les EPCI du Pays de Retz apparaît opportune à cette échelle. En effet, la perspective d'un démarrage de cette Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) ou de ces PTRE (1/EPCI) pour 2022, dans le cadre des aides SARE et Région des Pays de Loire rend cette étude de faisabilité nécessaire.

Le contenu d'une plateforme est basé sur les missions suivantes :

Missions du porteur territorial	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)
	Conseil personnalisé aux ménages
	Réalisation d'audits énergétiques
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation

	de leurs travaux de rénovation globale
	Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)
	Conseil aux entreprises
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif

Afin de rechercher d'une part la cohérence dans l'offre donnée aux habitants d'une part et la recherche d'économies d'échelle d'autre part, cette étude pourrait être lancée d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Le contenu de cette étude est le suivant : comparer différents scénarios faisant varier les objectifs quantitatifs proposés par la Région, donc les coûts, mais identifiant également différents types de partenariats ou de montage pour la réalisation des actes métiers (internalisée, externalisée, mutualisée entre les EPCI du Pays de Retz, ou non).

A ce titre, le PETR pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et de la région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional d'étude stratégique (FRES),

Le budget prévisionnel de cette étude est le suivant.

Dépenses : 40 000 € HT

Recettes :

- DETR = 20 000 €
- FRES = 12 000 €
- EPCI = 16 000 € (reste à charge HT + TVA, soit 0.1 € par habitant)

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de lancer une étude de faisabilité relative aux projets de Plateformes territoriales de la Rénovation Energétique pour le compte des EPCI, lesquels seront associés à l'élaboration du cahier des charges et au pilotage de l'étude,
- **APPROUVE** le principe de dépôt d'un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021 et de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional d'études stratégiques (FRES),
- **AUTORISE** le président à signer des conventions de partenariats avec les EPCI pour le financement de cette étude,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,



Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU